



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 15 mai 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	57

Date de convocation

7 mai 2024

Environnement – Milieux espaces naturels – Renouvellement du contrat de gestion milieux alluviaux du Rhône 2024-2028

N° de la délibération 2024-252

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 15 mai 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier ANGELI (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Valina FAURE), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), Mme Michèle VICTORY (pouvoir à Pierre GUICHARD), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Bruno FAURE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN. Mme Anne SCHMITT.

Les milieux alluviaux du Rhône constituent des reliquats de milieux naturels riches, à préserver. Au cœur des îles, ancien bras du Rhône en partie déconnectés du fleuve, subsistent une faune et une flore particulière. Outre leur dimension fonctionnelle, et leur rôle de corridor écologique, ces milieux présentent un intérêt en termes de biodiversité. Ces zones humides péri-urbaines méritent également d'être valorisées auprès des habitants qui n'en connaissent pas forcément les richesses et les enjeux de préservation.

ARCHE Agglo anime la gestion de **5 îles réparties sur 4 communes** en rive droite et rive gauche du Rhône : la île des Goules à Tournon-sur-Rhône, la île des Pierrelles à Mauves, les îles de la Murette à Glun, situées en Ardèche. Ainsi que la île des Musards et la île Saint-Georges à La-Roche-de-Glun, classées Espace Naturel Sensible (ENS) auprès du Département de la Drôme.

Depuis 2012, une gestion concertée est menée afin de préserver et mettre en valeur ce patrimoine naturel local mais c'est le premier **Contrat de gestion 2019-2023, co-signé par ARCHE Agglo et les Communes**, qui a véritablement permis la réalisation de nombreuses actions : suivis scientifiques, mise en place d'une gestion différenciée de la végétation avec les services communaux, installation de panneaux pédagogiques, création d'un livret découverte à destination des scolaires et animations dans le cadre de la Campagne pédagogique Environnement, largement soutenues par CNR dans ce cadre.

Aujourd'hui il arrive à échéance. L'objectif est donc de le **renouveler pour les 5 prochaines années**. A l'issue de ces 5 années, un bilan complet à 10 ans permettra d'obtenir un premier retour sur l'évolution de l'état de conservation de ces milieux.

Ainsi, le 2^{ème} **Contrat de gestion 2024-2028** vise à poursuivre les mêmes grands objectifs avec l'accompagnement financier du Département de la Drôme et de CNR : le suivi scientifique, l'animation foncière sur les zones à enjeux, la gestion différenciée, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, le suivi de la fréquentation et la sensibilisation des scolaires et du grand public.

MO	OBJECTIFS	Coût prévisionnel TTC sur 5 ans
Axe 1 - Connaissance, suivi et préservation		
ARCHE Agglo	Réaliser des inventaires et des suivis sur la faune et la flore	45 000 €
Communes	Maîtriser le foncier sur les boisements alluviaux à enjeu de préservation hors domaine concédé CNR	15 000 € en fonction des opportunités et des souhaits d'acquisition
Communes	Assurer une veille sur la Jussie, espèce exotique envahissante	En interne
ARCHE Agglo	Arracher la Jussie sur les foyers émergents	En interne
Communes	Gérer la propreté des sites	En interne
Communes	Mettre en place une gestion différenciée de la végétation sur les espaces accueillant du public	En interne
Axe 2 - Accueil des publics, sensibilisation, communication		
Communes	Accueillir du public et gérer la fréquentation à l'entrée et en cœur de site	En interne
ARCHE Agglo	Suivre la fréquentation (relevés des éco-compteurs) et comparer les sites	En interne
Communes	Aménager un observatoire pour la faune (optionnel)	2 000 €
Communes	Organiser une journée citoyenne annuelle de nettoyage des déchets	En interne
Communes	Assurer l'entretien des mobiliers installés par la commune	En fonction de l'état
ARCHE Agglo	Assurer l'entretien des mobiliers pédagogiques installés par l'Agglo	En fonction de l'état
ARCHE Agglo	Mettre en place des outils de sensibilisation sur le patrimoine naturel	10 000 €
ARCHE Agglo	Piloter un programme d'animations nature pour les écoles sur les îlots dans le cadre de la Campagne pédagogique Environnement	200 000 €
Communes et ARCHE Agglo	Communiquer sur le patrimoine naturel des îlots (bulletin municipal, sites internet Communes et Agglo...)	En interne
Axe 3 - Animation et coordination du programme d'actions		
ARCHE Agglo	Coordonner la mise en œuvre des actions	En interne
ARCHE Agglo	Animer le Comité de gestion annuel et le réunir ponctuellement sur différents sujets liés à la gestion des sites	En interne

Considérant le contrat de gestion 2024-2028 ;

Considérant l'avis du bureau du 25 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **VALIDE** le Contrat de gestion des milieux alluviaux du Rhône 2024-2028 ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer le contrat ainsi que tout document afférent à la présente délibération ;
- ✓ **SOLLICITE** les subventions auprès des partenaires financiers.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 15 mai 2024.